

FICHE PRODUIT DE NOTRE OFFRE 3 ROUES / QUAD

POUR QUEL PROFIL ?



Tous les conducteurs
à partir de 18 ans



Solution « Risque Aggravé »
disponible à partir de 25 ans

Avec FMA Assurances, composez votre protection et celle de votre véhicule selon vos besoins.

4 FORMULES DE GARANTIES | 3 TYPES D'USAGE | 3 POSSIBILITÉS DE PAIEMENT : MENSUEL, SEMESTRIEL ET ANNUEL

COMMENT SOUSCRIRE ?

LE VÉHICULE est homologué, référencé FMA Assurances et immatriculé en France Métropolitaine. La carte grise est française, au nom du conducteur principal, de son épouse et/ou concubine (sauf société). Les 3 roues ont une puissance supérieure à 15 KW. Les Quads sont ceux homologués L7e ou T3B et la puissance est supérieure à 50 cm³.

LE PERMIS DE CONDUIRE est au format européen, obtenu au sein de la communauté européenne.

3 ROUES		QUAD	
PERMIS A	Accepté à partir de 21 ans	PERMIS A - A1 - A2	Accepté si obtenu avant le 19/01/13
PERMIS B	<p>AVANT 19/01/13 Accepté à partir de 18 ans SI formation de 7h OU assuré en 2/3 roues entre 2006 et 2010</p> <p>APRÈS 19/01/13 Accepté à partir de 21 ans SI 2 ans de permis ET formation de 7h</p>	PERMIS B	Accepté

- CONDUCTEUR CLASSIQUE -

LE CONDUCTEUR :

- est une personne physique, son conjoint, son ascendant avec un bonus inférieur ou égal à 100 (et 125 en auto),
- ou une personne morale, un salarié de la société.

LES USAGES :

- Usage privé/trajet domicile/travail, et tous déplacements,
- Usage société (impératif si le souscripteur ou le titulaire de la carte grise est une personne morale; le véhicule assuré est utilisé pour effectuer tous types de déplacements, à l'exclusion des déplacements liés à une activité professionnelle de coursier, livreur, taxi à deux roues et moto école. Le transport rémunéré de marchandises ou de personnes est exclu.)

LES ANTÉCÉDENTS :

Ne pas avoir déclaré :

AU COURS DES 36 DERNIERS MOIS POUR LES - 25 ANS	AU COURS DES 24 DERNIERS MOIS POUR LES + 25 ANS
<ul style="list-style-type: none"> de sinistre partiellement ou totalement responsable (auto et moto) plus d'un sinistre non responsable en auto (hors bris de glace), ou plus d'un sinistre non responsable en moto. 	<ul style="list-style-type: none"> plus de 3 sinistres (auto et moto), dont 2 sinistres maximum en moto et 1 sinistre responsable maximum (auto ou moto)

- CONDUCTEUR RISQUE AGRAVÉ -

LE CONDUCTEUR :

- est une personne physique âgée d'au moins 25 ans, avec au moins 12 mois d'assurance durant les 3 dernières années.

LES USAGES :

- Usage privé, trajet domicile/travail ou domicile/lieu d'études.

LES ANTÉCÉDENTS :

- Résiliés par leur précédent assureur, quel que soit le motif,
- Malusés : jusqu'à 5 sinistres dans les 36 derniers mois et/ou avec un malus jusqu'à 2.50,
- Avec une suspension de permis jusqu'à 12 mois,
- Avec une annulation de permis pour perte totale de points,
- Dont le deux roues a été non assuré jusqu'à 6 mois.

LES EXCLUSIONS :

- Les conducteurs ayant été traduits devant une juridiction pénale pour : conduite sous l'emprise de stupéfiants, délit de fuite, refus d'obtempérer, refus de se soumettre à un contrôle de dépistage d'alcoolémie ou stupéfiants, alcoolémie.
- En usage tous déplacements : les coursiers, livreurs et taxis en deux roues.

LES + FMA ASSURANCES



**REPRISE DE VOTRE
BONUS AUTO**

Si supérieur au bonus moto



**JUSQU'À -40%
DE RÉDUCTION**

Pour l'assurance de plusieurs
3 roues & Quads



**FRANCHISE RÉDUITE
JUSQU'À 0€**

Pour les bons conducteurs



CLIQUEZ ICI POUR RÉALISER UN DEVIS